

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE LE FRENEY D'OISANS

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA FORMATION DU BREVET
D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR**

La commune du Freney d'Oisans cherche à renforcer les actions visant à valoriser la citoyenneté et la proximité et participer ainsi à l'épanouissement des populations sur le territoire, notamment des jeunes.

1. L'AIDE

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs est un diplôme non professionnel délivré à l'issue d'une formation payante, dispensée par un organisme habilité par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Aux vues des difficultés croissantes de recrutement d'encadrants qualifiés pour les structures accueillant du public jeunesse, et afin de faciliter et démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, la Commune du Freney d'Oisans a souhaité mettre en place une aide financière complémentaire à celles existantes au niveau national et intercommunal.

Ce règlement sert donc à la fois de support juridique aux décisions pouvant être prises, et en même temps, de support d'information pratique à l'attention des bénéficiaires.

L'aide est :

- Un montant maximum de 50 €, après validation respective de la session de formation générale et la session d'approfondissement ou de qualification, **attention du côté du CIAS la facturation à la commune sera faite après le stage de base**
- Limitée à une prise en charge par bénéficiaire,
- Cumulable avec les autres aides financières sous réserve que le montant total des aides perçues (toutes structures confondues) ne dépasse en aucun cas le montant total de la formation.
- L'attribution de l'aide n'est conditionnée à aucun critère de ressources.

2. LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Être âgé de 16 ans minimum et de 25 ans maximum à la date d'inscription dans l'organisme formateur
- Résider sur la Commune du Freney d'Oisans
- **ou** Avoir un représentant légal résidant ou travaillant sur la Commune du Freney d'Oisans

Pièces à transmettre

- Lettre de motivation du candidat **ou avoir participé à une réunion d'information collective ou un RDV individualisé organisé par le CIAS**
- Une photocopie lisible de la carte d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile
- Pour les candidats mineurs : autorisation parentale de s'engager dans une démarche de formation BAFA
- Attestation d'inscription au stage portant la mention du coût du stage
- Relevé d'identité bancaire **si le jeune ne passe pas par la formation proposée par le territoire de l'Oisans**
- A l'issue du stage, l'attestation de réussite

3. LES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- Fournir les pièces justificatives de validation de la session de formation générale (session 1) et de la session de formation d'approfondissement et/ou de qualification (session 3)

La subvention sera versée au CIAS qui fait l'avance des frais et refacture ensuite le reste à charge aux stagiaires.

4. LES DEMARCHES

➤ Remplir le dossier et le retourner accompagné de toutes les pièces demandées :

- Soit par envoi postal à la Mairie 54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans
- Soit par courriel à l'adresse secretariat.mairefreney@outlook.fr



NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Téléphone : Email :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution et des engagements énumérés ci-dessus, relatifs à l'aide à la formation au BAFA, versée par la Commune du Freney d'Oisans.

Signature :